

Assainissement : Préserver l'environnement !

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive assure pour 45 des 48 communes la compétence assainissement collectif. Sur l'ensemble de son territoire, elle dispose d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

La compétence de l'Agglo pour l'assainissement englobe :

- La collecte et le traitement des effluents domestiques, assimilés domestiques et «industriels» raccordés sur le réseau inter communal.
- La délivrance d'avis sur l'assainissement dans le cadre des demandes d'autorisations d'urbanisme et au moment des ventes.
- La réponse aux concessionnaires de réseaux dans le cadre des déclarations de travaux (DT) et des déclarations de commencement de travaux (DICT).
- Le contrôle des branchements neufs
- L'entretien et la mise à niveau des 788 kms de réseau d'assainissement des 140 postes de relevage ainsi que 45 stations d'épuration (STEP).
- Le traitement des réclamations des usagers.



Concernant le SPANC (assainissement non collectif), ses missions relèvent notamment du contrôle des installations et d'assainissement non collectif. Cela se traduit, **pour des installations neuves ou réhabilitées**, par un contrôle technique relatif à la conception, l'implantation et la réalisation des dispositifs d'assainissement individuel.

Pour les installations existantes, le SPANC est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement individuel déjà existant sur le territoire. Ces interventions ont pour objectif de faire connaître le service, ses missions et de sensibiliser les particuliers à la nécessité et à l'obligation d'entretien et de mise en conformité aux normes de leur dispositif d'assainissement non collectif.

Le SPANC accompagne également les mises aux normes des installations dans le cadre de l'animation des campagnes de l'agence de l'eau.

Dans le cadre de l'Agenda 21 de l'Agglo de Brive, les objectifs en matière de développement durable portent sur l'amélioration des rendements des réseaux par le renouvellement et/ou le renforcement des canalisations et équipements, le contrôle des branchements et la mise en place des opérations de correction. Des équipements d'auto surveillance et de télésurveillance des rejets directs au milieu naturel se développent pour mieux appréhender la prise en compte de l'environnement.

Des actions sont entreprises pour assurer les ressources de demain via la revalorisation des déchets d'assainissement tels que les sables du curage de réseau, les boues de stations d'épuration. Ces dernières sont transformées en compost normé sur certains sites.

Possibilité pour le public de visiter la STEP de Gourgue-Nègre tout au long de l'année. Cela permet aux scolaires, aux associations, aux touristes lors des Découvertes Entreprises d'appréhender les missions et les réalisations de l'Agglo en matière d'assainissement et à expliquer de façon pédagogique les obligations de chacun en matière de traitement de ses eaux usées dans un objectif de préservation de notre cadre de vie.

L'Agglomération du Bassin de Brive réalise annuellement des investissements conséquents sur son territoire, selon les priorités fixées au plan pluri annuel d'investissements.

En amont du dépôt de permis de construire, tout projet d'habitation doit faire l'objet d'une étude de sol pour faire valider le type d'assainissement individuel par le SPANC. Pour plus d'informations, adressez-vous aux services de l'Agglo de Brive ou en Mairie.



L'Agglo de Brive accueille le public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Adresse : 9, rue Léo Lagrange. 19100 Brive La Gaillarde.

Tel. 05 55 74 10 00. Mail : contact@agglo-brive.fr

Philippe TILLET

1er adjoint

Conseiller communautaire

Ecole de Jugeals-Nazareth

La classe de Neige racontée par nos enfants : quelles découvertes et quels plaisirs !

Après un long voyage et une bonne nuit de repos, notre classe de neige peut véritablement commencer. Nicolas et Pierre nos maîtres, très inspirés, nous ont préparé un super programme rempli du matin au soir. Nous avons partagé notre séjour entre skis, ballades, jeux et parties de rigolade.

Notre première expérience avec des skis est réussie : s'équiper (ce qui n'est pas toujours facile) puis tests d'équilibre et de marche ; et premières expériences de glisse : tire fesse et première descente : SUPER !!!

L'apprentissage du ski se fait progressivement. Chaque jour, nous réalisons des progrès et nous pouvons glisser en toute sécurité dans la « poudreuse ». Ainsi, nous enchaînons les séances de ski et une fois stables, nous utilisons les bâtons ! Un véritable bonheur : chacun d'entre nous progresse à son rythme et nous pouvons profiter quotidiennement du magnifique manteau neigeux.

Nous avons appris également toutes les conditions pour être en sécurité et, pour porter secours à la montagne. Nous avons visité Chamonix et aperçu au loin le Mont Blanc : MAGNIFIQUE !!!

Nos animatrices et animateurs nous ont fait à la fois connaître des lieux exceptionnels comme, par exemple, le musée des cristaux et l'Espace Tairraz où nous avons pu découvrir tous les équipements nécessaires à l'alpinisme. Nous avons aussi visité la grotte de la Mer de Glace avec ses sculptures.

Afin de nous détendre, les jeux dans la neige ont clos ces moments de découverte. Nous sommes allés à la patinoire : certes des chutes mais encore une grande partie de rigolade. On a visité le Musée Alpin à Chamonix qui nous a permis de connaître l'histoire de cette ville, de l'alpinisme et du ski.

L'avant-veille de notre départ nous avons fait une « BOUM » entre copines et copains. Et bien-sûr la veille du départ, nous avons rangés et préparés nos bagages. Nous avons tous été félicités par nos moniteurs de ski et avons reçu une médaille (flocon, 1ère étoile) qui traduit nos progrès tout au long de notre séjour.

Nous remercions nos maîtres, la maîtresse et les accompagnateurs bénévoles pour avoir, durant tout ce séjour, pris soin de nous et, nous avoir permis d'approcher des rêves enneigés...

Emmanuel MAZAUDOUX

2ème adjoint

